



L'AVENIR EN COMMUN

avec

Elliott
Aubin

elliottaubin2017.fr

ELECTIONS LEGISLATIVES

11 & 18 JUIN 2017

1^{ère} circonscription du Rhône

AVEC JEAN-LUC MÉLENCHON ET LA FRANCE INSOUMISE

ne pas jeter sur la voie publique

DONNONS-NOUS "L'AVENIR EN COMMUN" avec Jean-Luc Mélenchon et la France Insoumise



Engagés auprès de **Jean-Luc Mélenchon**, nous voulons être les représentants d'une France avant tout républicaine, fidèle à sa devise, puisant l'essence et la force de ses valeurs dans l'idéal des Lumières : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Nous défendrons sur la 1^{ère} circonscription du Rhône (qui recouvre pour partie les 2^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements) :

- Une **République éthique**, exemplaire et transparente, qui ne cède ni à la fraude ni à la corruption.
- Une **France de la 6^e République** qui redonne aux citoyens des moyens concrets d'actions et de décisions.
- Une **France de l'écologie**, consciente que nous ne pouvons "produire à l'infini dans un monde fini".
- Une **France de la justice sociale** sans laquelle, comme le disait Jaurès, la République ne serait qu'un vain mot.
- Une **France universaliste** qui réaffirme son indépendance, face aux traités européens et aux dérives de l'OTAN.
- Une **France de l'émancipation** face à tous les reculs obscurantistes menaçants.

Ensemble, nous porterons cette campagne grâce à la force d'un collectif, avec des femmes et des hommes qui viennent de parcours politiques, associatifs ou citoyens différents. C'est leur engagement riche de leurs diverses sensibilités qui formulera, dans cette élection, la promesse d'**une force citoyenne réellement républicaine, écologique et sociale**. Nous voulons tendre également la main à toutes celles et tous ceux qui se reconnaîtront dans ces mots et le programme de l'Avenir en Commun. Déposons ensemble et dès aujourd'hui les premières pierres de notre futur édifice commun.

Elliott Aubin

Candidat titulaire

Adjoint de Nathalie Perrin-Gilbert, Maire du 1^{er} (Front de Gauche – Gram)

Michèle Le Dily

Candidate suppléante

Traductrice

UN PROGRAMME AMBITIEUX ET HUMANISTE

Une République garante des biens communs



Meeting de Jean-Luc Mélenchon - Lyon 2017

- ☞ **Engager le processus constituant vers une 6^e République irréprochable**
Elire l'assemblée nationale à la proportionnelle
Donner le droit aux citoyens de révoquer un élu en cours de mandat
- ☞ **Garantir l'indépendance de la France dans le monde**
Proposer une refondation démocratique de l'UE ou une sortie en cas d'échec des négociations
Sortir de l'OTAN en renforçant le rôle de l'ONU
- ☞ **Constitutionnaliser la "règle verte"**
Instaurer une taxe kilométrique aux frontières qui intègre le coût écologique des produits importés
Organiser la sortie du nucléaire avec un plan de transition énergétique vers les énergies renouvelables
- ☞ **Un SMIC net mensuel à plus de 1300 euros**
Rétablir la retraite à 60 ans et revaloriser les petites pensions
Abroger la loi El Khomri et instaurer la 6e semaine de congés payés
- ☞ **Injecter 100 milliards d'euros en faveur d'investissements écologiques et sociaux**
Créer un fonds de solidarité qui met à contribution les grandes entreprises au profit des TPE/PME
Créer 300 000 emplois par la planification écologique (économie de la mer, agriculture paysanne...)
- ☞ **Engager une révolution fiscale**
Redistribuer les richesses avec un impôt sur le revenu en 14 tranches, fusionné avec la CSG
Renforcer les douanes et l'administration pour lutter contre la fraude fiscale
- ☞ **Construire 200 000 logements publics par an aux normes écologiques**
Lancer un plan d'éradication du logement insalubre
Imposer les hautes transactions immobilières par une taxe progressive
- ☞ **Vers une sécurité sociale intégrale**
Rembourser à 100% les soins de santé prescrits (dont les soins optiques, dentaires, auditifs)
Reconstruire le service public hospitalier avec le recrutement de personnels de santé
- ☞ **60 000 postes pour l'enseignement et le savoir, piliers de l'émancipation**
Réserver l'argent du contribuable au financement de l'école publique (abrogation de la loi Carle)
Instaurer une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale
- ☞ **Défendre l'exception culturelle**
Renforcer le financement du régime des intermittents avec la socialisation des droits d'auteur
Porter le budget de la culture à 1% du PIB chaque année
- ☞ **Garantir la sûreté et la sécurité en proximité**
Recruter 10 000 personnels pour la police et la gendarmerie
Créer un service citoyen obligatoire en appui aux forces de sécurité et de secours
- ☞ **Un principe de laïcité réaffirmé**
Appliquer partout la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (abrogation du Concordat d'Alsace-Moselle)
Refuser les financements publics pour la construction des édifices religieux et des activités culturelles

6e République

transition écologique

protéger et partager



MON EXPÉRIENCE D'ÉLU DE PROXIMITÉ au service des Lyonnaises et des Lyonnais

Depuis trois ans, en tant que conseiller d'arrondissement, je me bats aux côtés de Nathalie Perrin-Gilbert contre la "macronisation" de Lyon, impulsée par la majorité de Gérard Collomb, qui promet un modèle lyonnais obsédé par le rayonnement international, la compétition entre les territoires et la privatisation des services publics.

Loin de l'idéal humaniste lyonnais, ce modèle met à genoux les villes moyennes autour de nous, vide le centre-ville des familles les plus modestes, éloigne la décision publique des citoyens avec la métropolisation, brade le patrimoine public au profit de grands groupes économiques... et renchérit l'accès aux services de proximité.

« La Colline insoumise » : une alternative à l'ubérisation de Lyon

Dans mon livre « La Colline Insoumise : une nouvelle fabrique pour Lyon » (février 2017, éditions Bruno Leprince), je fais le récit concret du rapport de force politique local entre la macronisation et l'insoumission. Entre les ravages du libéralisme, celui du choix des intérêts privés au détriment de l'intérêt général et cette force prometteuse qui résiste et réside au sein d'initiatives citoyennes.

Nombreux sont celles et ceux qui oeuvrent tous les jours pour améliorer, de quelque manière que ce soit, par passion, profession ou association, la vie de leur quartier, de leur ville. Je veux porter la voix de ces héros de l'ombre qui ré-enchantent nos quotidiens. Par ma candidature dans cette élection, c'est cette énergie populaire que je souhaite accompagner jusqu'aux bancs de notre assemblée nationale.



APPUYEZ LA FRANCE INSOUmise !

Près de 300 000 citoyens engagés

S'informer :

elliottaubin2017.fr
@ElliottAubin @MichèleLeDily
jlm2017.fr
avenirencommun.fr

Militer à nos côtés :

Vous souhaitez prendre part à cette campagne, participer aux actions et accompagner notre équipe sur le terrain ? N'hésitez pas à nous envoyer un mail à : circonscription1@lafranceinsoumise69.fr

Faire un don :

La France Insoumise est un mouvement citoyen. Le budget de notre campagne lyonnaise repose sur vos seuls soutiens. On compte sur vous ! Envoyez votre chèque à l'ordre de « Jean-François VENET, mandataire financier d'Elliott AUBIN », à l'adresse suivante : Jean-François Venet 89 rue Pierre Audry 69009 Lyon. Les dons sont déductibles de vos impôts à la hauteur de 66% (un justificatif fiscal vous sera adressé).

Article 52-B du code électoral

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article.

La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.